



CONNAÎTRE TES DROITS!

La Convention relative aux droits de l'enfant

LE SAVAIS-TU?
Cette Convention s'applique à
presque tous les pays du
monde!



1 Jusqu'à l'âge de 18 ans, tu es considéré(e) comme un enfant et tu as tous les droits inclus dans cette Convention.

2 Tes droits doivent être garantis, sans distinction aucune ou considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion, d'origine, de statut social ou économique, d'handicap, de naissance, ou de toute autre situation, y compris celle de tes parents ou tuteurs.

12 Quand les adultes prennent des décisions qui t'affectent, tu as le droit de dire librement ce que tu penses qui devrait se passer, et on doit prendre ton opinion en compte.

3 Toutes les actions et décisions qui t'affectent doivent se baser sur ce qui est le meilleur pour toi.

13 Tu as le droit de chercher, obtenir et partager des informations de toute sorte (par écrit, art, télévision, radio et internet), tant que l'information n'a pas d'effets négatifs sur toi ou d'autres.

4 Le gouvernement doit faire en sorte que tu puisses bénéficier de ces droits.

14 Tu as le droit de penser et croire ce que tu veux et de pratiquer ta religion, tant que ça n'empêche pas les autres de bénéficier de leurs droits. Tes parents doivent te guider à ce sujet.

5 Ta famille a la responsabilité principale de te guider pour que tu puisses grandir et apprendre à bien utiliser tes droits. Les gouvernements doivent respecter ce droit.

15 Tu as le droit de rejoindre des groupes et des organisations, ensemble avec d'autres enfants, tant que cela n'empêche pas les autres de bénéficier de leurs droits.

6 Tu as le droit de vivre et de bien grandir. Les gouvernements doivent assurer ta survie et ton développement.



16 Tu as le droit d'être protégé contre l'intrusion dans ta vie privée, ta famille, ta maison, ton courrier, et contre les critiques de ton caractère ou ta réputation.

7 Tu as le droit d'avoir ta naissance enregistrée devant la loi, d'avoir un nom et une nationalité, et de connaître et être élevé par tes parents.

17 Tu as le droit d'avoir accès à une information provenant d'origine et de sources diverses, y compris des livres, journaux et magazines, de la télévision, radio et d'internet. Tu dois pouvoir bien comprendre l'information et elle doit être bénéfique pour toi.

8 Les gouvernements doivent respecter ton droit d'avoir un nom, une nationalité et des liens familiaux.

18 Tes deux parents partagent la responsabilité de t'élever et ils doivent toujours considérer ce qui est le meilleur pour toi. Les gouvernements doivent avoir des services pour aider les parents, surtout si les deux travaillent.

9 Tu ne dois pas être séparé de tes parents, à part si c'est pour ton bien (par exemple, si un de tes parents de maltraite ou te néglige). Si tes parents se sont séparés, tu as le droit de rester en contact avec les deux, à part si cela pourrait te faire du mal.

19 Les gouvernements doivent s'assurer qu'on prenne soin de toi et qu'on te protège contre la violence, l'abus et la négligence de la part de tes parents ou toute autre personne qui s'occupe de toi.

10 Si tes parents habitent dans des pays différents, tu dois pouvoir voyager entre les deux pays pour que vous puissiez rester en contact ou vous réunifier en tant que famille.

20 Si tes parents ou ta famille ne peuvent pas t'élever, tu dois être élevé par des gens qui respectent ta religion, tes traditions et ta langue.

11 Les gouvernements doivent prendre des mesures pour t'empêcher d'être enlevé de manière illégale de ton pays.

21 Si tu es adopté(e), la première priorité est ce qui est le meilleur pour toi, que tu sois adopté dans ton pays de naissance ou amené à vivre dans un autre pays.



CONNAÎTRE TES DROITS!

La Convention relative aux droits de l'enfant



22

Si tu es venu dans un nouveau pays parce que ton pays d'origine était dangereux, tu as le droit à une protection et un soutien. Tu as les mêmes droits qu'un enfant qui est né dans ce pays.

Le gouvernement doit avoir les moyens de te protéger contre l'utilisation, la production ou la distribution de drogues dangereuses.

33

23

Si tu as un handicap, tu dois recevoir des soins, du soutien et de l'éducation spéciale, pour que tu puisses avoir une vie qui est pleine et indépendante, et participer dans la communauté autant que tu peux.

34

Tu dois être protégé contre l'exploitation et l'abus sexuel, y compris la prostitution et la pornographie.

24

Tu as le droit à des services de santé de bonne qualité (par exemple les hôpitaux). Tu as le droit à l'eau propre, à une nourriture et à un environnement sains et à l'éducation sur la santé, pour que tu puisses rester en bonne santé. Les pays riches doivent aider les pays pauvres à faire cela.

Le gouvernement doit prendre des mesures pour faire en sorte que tu ne sois pas kidnappé, vendu ou amené dans d'autres pays pour être exploité.

35

Si des autorités locales ou des institutions s'occupent de toi à la place de tes parents, la situation doit être évaluée régulièrement pour être sûr que tu sois bien traité.

25

Tu dois être protégé contre d'autres activités qui pourraient être mauvaises pour ton développement ou ton bien-être.

36

26

Ta société doit te permettre de bénéficier d'une sécurité sociale qui t'aide à te développer et vivre dans des bonnes conditions (par exemple, éducation, culture, nutrition, santé, allocations sociales). Le gouvernement doit donner de l'argent en plus pour les familles pauvres.

Si tu fais quelque chose d'illégal, tu ne dois pas être traité cruellement. Tu ne dois pas être mis en prison avec des adultes, et tu dois pouvoir rester en contact avec ta famille. La peine de mort n'est pas autorisée pour les enfants, et tu ne dois pas être condamné à la prison à vie.

37

Tu dois vivre dans de bonnes conditions qui t'aident à te développer au niveau physique, moral, spirituel et social. Le gouvernement doit aider les familles qui n'ont pas assez d'argent à faire cela.

27

LE SAVAIS-TU?
La plupart des gouvernements se sont mis d'accord dans un Protocole Facultatif à la Convention, que les enfants de moins de 18 ans ne doivent pas pouvoir rejoindre des groupes armés.

28

Tu as le droit à l'éducation. L'éducation primaire doit être gratuite et obligatoire. L'éducation secondaire doit être accessible à chaque enfant. L'éducation supérieure doit être disponible à tous en fonction de leurs capacités. La discipline à l'école doit respecter tes droits et ta dignité.

38

Si tu as moins de 15 ans, les gouvernements ne doivent pas te permettre de rejoindre l'armée ou de participer directement à la guerre. Les enfants en zone de guerre doivent recevoir une protection spéciale.

39

Tu dois recevoir des soins spéciaux si tu as été négligé ou abusé, si tu as été une victime d'exploitation ou de guerre, ou si tu as été mis(e) en prison.

L'éducation doit développer ta personnalité, tes talents, et tes capacités mentales et physiques. Elle doit te préparer pour la participation à une société libre, et t'encourager à respecter ta culture et celle des autres.

29

30

Tu as le droit d'apprendre et d'utiliser les traditions, la religion, et la langue de ta famille, même s'ils ne sont pas partagés par la majorité des gens dans ton pays.

40

Si tu as été accusé d'avoir fait quelque chose d'illégal, il faut que tu sois traité d'une manière qui respecte ta dignité. Tu dois recevoir de l'aide légale et seulement être mis(e) en prison pour des crimes

Tu as le droit de te reposer et d'avoir des loisirs, de jouer et de participer à des activités culturelles et artistiques.

31

Si les droits dans ton pays sont meilleurs pour les enfants que les articles de cette Convention, ces lois doivent être suivies.

41

32

Le gouvernement doit te protéger contre tout travail qui est dangereux pour ta santé ou ton développement, qui interfère avec ton éducation ou qui conduit quelqu'un à t'exploiter.

Le gouvernement doit faire connaître à tous les parents, les institutions et les enfants cette Convention.

42

